

Date de dépôt : 4 mai 2022

Rapport

de la commission de l'enseignement, de l'éducation, de la culture et du sport chargée d'étudier la proposition de motion de M^{mes} et MM. Patricia Bidaux, Jean-Charles Lathion, Jacques Blondin, Jean-Luc Forni, Jean-Marc Guinchard, Claude Bocquet, Souheil Sayegh, Bertrand Buchs, Salika Wenger, Delphine Bachmann, Sébastien Desfayes, Grégoire Carasso, Nicole Valiquier Grecuccio, Joëlle Fiss, Pierre Conne pour la mise en place d'un programme scolaire pérenne de lutte contre le racisme et l'antisémitisme

Rapport de M. Souheil Sayegh

Mesdames et
Messieurs les députés,

La commission de l'enseignement, de l'éducation, de la culture et du sport a siégé à six reprises pour traiter la M 2777 sous la présidence de M. Olivier Baud. Les notes de séances ont été prises par M^{me} Elise Cairus, qu'elle soit remerciée ici pour la qualité et la précision de ses notes.

Introduction

La discrimination, quelle que soit sa forme, est inacceptable et intolérable dans toute société. C'est à travers l'éducation et l'enseignement que les générations futures sauront atténuer et limiter les effets néfastes et toxiques en lien avec le racisme et l'antisémitisme.

Séance du 8 décembre 2021

Audition de M^{me} Patricia Bidaux, 1^{re} signataire

Assiste à la séance : M^{me} Anne Emery-Torracinta, conseillère d'Etat, DIP.

M^{me} Bidaux rappelle qu'aucune discrimination n'est acceptable et que toutes sont condamnables. Les jeunes sont particulièrement touchés par la discrimination raciale, comme le montre un rapport du Secrétariat général du Département fédéral de l'intérieur paru en 2020. En quatre ans, on note une augmentation de 10% de la discrimination raciale en Suisse. La Fondation contre le racisme et l'antisémitisme (GRA) travaille actuellement sur un nouveau projet éducatif pour les écoles secondaires. Selon un rapport du SRED, le primaire et le secondaire I sont plus touchés par les atteintes à l'intégrité physique avec 39% au primaire et 37% au CO. Alors qu'au secondaire II, il s'agit de violences manifestées sous des formes physiques (menaces physiques) et verbales (insultes graves) à hauteur de 24%.

Les invites de la motion sont simples :

- *à mener une enquête auprès des élèves et des collaborateurs et collaboratrices du DIP afin de mesurer la présence de manifestations (comportements et propos) à caractère raciste et antisémite au sein des établissements scolaires genevois ;*
- *à la suite de cette enquête, à mettre en place en collaboration avec les associations concernées :*
 - *une formation ad hoc permettant au corps enseignant et au personnel administratif d'être équipés en cas de confrontation à de telles manifestations ;*
 - *un programme scolaire spécifique ;*
- *à rendre un rapport à la suite de cette enquête et à renouveler la démarche tous les 5 ans.*

Il convient dès lors d'oser non pas uniquement avoir une photographie de ce qui se passe sur les bancs de la classe auprès des élèves, mais bel et bien de s'attacher à également avoir un regard sur le discours et la façon dont sont équipés les adultes qui le transmettent. Il faut donner aux élèves des moyens pour répondre et ne plus tolérer des incidents racistes ou antisémites, c'est équiper nos jeunes pour un avenir de construction commune. Pour être efficace, il convient également d'équiper les adultes les encadrant des outils nécessaires pour faire face à des manifestations à caractère raciste ou antisémite. Accepter cette motion, c'est confirmer souhaiter plus qu'une loi qui dénonce et condamne, c'est vouloir œuvrer en amont.

Une députée (PLR) estime que cette motion met en exergue une problématique qu'on espère toujours voir disparaître, mais qui resurgit régulièrement de façon importante et pas seulement à l'école ni en Europe. Elle demande si M^{me} Bidaux a aussi rencontré des gens du terrain (enseignants, personnes collaborant dans les écoles, etc.) en plus de s'être beaucoup documentée.

M^{me} Bidaux répond qu'elle a rencontré des membres de la LICRA et de la CICAD mais pas d'enseignants.

Un député (S) souligne le fait que des actions sont déjà mises en place par le DIP pour contrer ces problèmes qui sont traités dans diverses motions dont la M 2263. Il note que la motion présentée ce soir semble montrer que toutes les discriminations sont sur le même plan. Il aimerait savoir pourquoi faire une focalisation sur le racisme et l'antisémitisme dans cette motion, alors que les discriminations contre les personnes LGBT sont aussi considérées comme du racisme et ne font pas partie du champ de la motion.

M^{me} Bidaux répond que la motion 2263 ne dit pas que rien n'est proposé à l'école, elle relève qu'il y a des actions qui se font mais sans l'existence d'enquête vraiment menée sur ce qui se passe pour les élèves ni pour les adultes travaillant dans les écoles, car tous doivent être mieux équipés. Par ailleurs, elle estime que, si on met toutes les discriminations sur le même plan, on ne peut pas avoir de réponse généraliste par exemple face à la couleur de peau ou à l'orientation affective. Cette motion ne veut pas hiérarchiser. On pourrait rajouter quelque chose sur l'islamophobie. Il y a des moyens qui ont été mis en place par le DIP pour parler du fait religieux, par exemple, mais la motion demande quelque chose de plus vaste.

Une députée (S), également signataire de la motion, complète les propos de M^{me} Bidaux en disant que l'on comprend bien et qu'on prend en considération qu'il y a d'autres formes de discriminations. Si plusieurs initiatives vont dans le même sens, tant mieux. Ici, l'angle d'indignation concerne le cadre scolaire et c'est pour cette raison qu'elle a signé la motion. Il y a des enseignants qui se sentent démunis. Des jeunes ne connaissant pas certains personnages qui ont marqué l'histoire dans ce contexte, et n'ont pas de compréhension de la portée de ces actions qui conduisent à une banalisation des outrages racistes et antisémites. En troisième lieu, elle pense qu'il y a un vrai travail à effectuer dans la proximité, car il y a une grande méconnaissance sur le sujet, aussi chez bon nombre d'adultes.

Le président souligne que la motion date du 12 août et que, peu après, a eu lieu la conférence de presse du DIP qui annonçait une enquête au sujet de cette thématique.

M^{me} Bidaux répond que l'enquête a été présentée lors de la commission de la rentrée, mais elle ne répond, selon elle, que de manière très minime aux problèmes de la motion.

Le président aimerait être sûr de comprendre ce que demande la motion, à savoir que des actions passent par le corps enseignant et le PAT pour répondre à la problématique qui surgirait suite à cette enquête.

M^{me} Bidaux répond qu'il faut mener une enquête, mettre en place une formation en lien avec les associations, ce que certaines offrent déjà d'ailleurs, comme la CICAD qui propose un programme destiné au secondaire II. Il y a des associations très actives qui sont équipées et qui ont déjà développé des programmes, on peut leur demander d'être actives en classe et d'aider les enseignants à s'équiper pour avoir une fonction dans l'école pour la lutte contre le racisme et l'antisémitisme.

M^{me} Emery-Torracinta propose que le département soit formellement auditionné pour présenter l'enquête du SRED, qui est en cours et dont les résultats devraient être disponibles en juin 2022, et ce qui est fait dans les écoles.

Une députée (PLR) propose d'auditionner le département ainsi que les associations comme la LICRA, la CICAD et aussi la CFR (Commission fédérale contre le racisme).

Un député (S) propose d'auditionner les parties prenantes au niveau du DIP qui ont quelque chose à dire sur ce qui se fait actuellement et aussi sur les lacunes. Il propose aussi Collectif Afro-Swiss, Outrage Collectif et le Cercle Martin Buber. Et aussi M^{me} Caroline Dayer.

Une députée (Ve) trouve qu'Outrage Collectif ne sera pas forcément prêt à venir devant la commission, mais suggère le collectif BLM (Black Lives Matter), peut-être plus à même de venir en même temps que Collectif Afro-Swiss.

Une députée (MCG) demande si toutes ces associations s'occupent de la vie scolaire...

Le président abonde dans le même sens, dit qu'il est bien de trouver des associations, mais qu'il faut qu'il y ait un lien avec le milieu scolaire.

M^{me} Bidaux répond qu'effectivement la LICRA et la CICAD ont des programmes pour l'école, les autres elle ne sait pas, mais qu'il convient de cibler sur l'école car c'est l'objectif de la motion.

Le député (S) répond que les associations mentionnées sont actives dans la lutte contre le racisme et l'antisémitisme et sont dépositaires d'un savoir, donc à ce titre ce serait intéressant de les entendre.

M^{me} Bidaux estime qu'il faut cibler les auditions pour aller plus loin dans ce qui est fait. Si on en ajoute beaucoup, cela va allonger les débats pour rien.

Le président propose d'auditionner d'abord le DIP, puis la CICAD et la LICRA, puis éventuellement la CFR. Puis Collectif Afro-Swiss, Outrage Collectif, BLM, le Cercle Martin Buber et M^{me} Dayer.

Le président fait voter la commission et résume en disant qu'elle accepte d'auditionner dans un premier temps le DIP, la LICRA et la CICAD.

Séance du 15 décembre 2021

Audition de M^{me} Paola Marchesini, secrétaire générale, DIP

Assiste à la séance : M^{me} Marion Dutrevis, collaboratrice de recherche, SRED.

M^{me} Marchesini commence par faire une présentation du cadre normatif comportant des lois, des règlements et le PER. Des actions de lutte contre les discriminations, notamment le racisme et l'antisémitisme, sont faites à travers l'éducation (apprentissage visés et prévention), la formation du corps enseignant, la protection (repérage, orientation et prise en charge) et l'enquête du SRED en cours sur la diversité et la discrimination dans les écoles genevoises.

M^{me} Marchesini se réfère à un autre document distribué, qui s'intitule *Actions M 2777* et énumère des activités prescrites à l'école primaire, au CO et au secondaire II pour sensibiliser aux problèmes de racisme et de discrimination. D'autres démarches dans le cadre scolaire sont également mises en place, comme le développement des conseils de classe et d'école dans tous les établissements, des projets locaux liés au climat scolaire, p. ex. au CO de Drize, une 1/2 journée de prévention des violences et de promotion du mieux vivre ensemble (avec la participation du centre d'écoute contre le racisme), un dispositif de prévention et de lutte contre le (cyber)harcèlement, la brochure *Mieux vivre ensemble à l'école – Climat scolaire et prévention de la violence* (brochure éditée par les cantons de Genève et Neuchâtel) et la réforme du CO : volet « climat scolaire ». Tous ces moyens font l'objet de formations pour les enseignants :

- Les enseignant-e-s – et plus particulièrement ceux des SHS – sont formés à l'éducation à la citoyenneté et aux questions socialement vives dans leur formation de base (p. ex. cours de psychologie sociale sur la discrimination en contexte scolaire).
- Il existe des formations continues en lien avec l'éducation à la citoyenneté et recyclage sur l'enseignement du fait religieux.

- Le catalogue 2021 de la formation continue contient :
 - « Des pistes pour intégrer les droits humains dans son enseignement par l’intermédiaire de films et de documentaires » ;
 - « Compétences interculturelles : cultures africaines, clés de compréhension et pratique professionnelle » ;
 - « Le racisme n’est pas une fatalité ! Construisons une école respectueuse des diversités » ;
 - « La pratique du dialogue philosophique en classe » ;
 - « “Passages” : un jeu de simulation pour expérimenter les différentes étapes de la migration » ;
 - « Histoire suisse et la Secondaire Guerre mondiale ».

Tout acte de violence physique, verbale ou psychologique, dont le harcèlement, pour quelque motif que ce soit, peut faire l’objet de sanctions disciplinaires ou d’interventions pédagogiques selon la gravité de l’infraction.

Par ailleurs, l’outil SIGNA permettant de recenser les actes graves au sein des établissements intègre depuis la rentrée 2019 le (cyber)harcèlement ; il devrait être remplacé à partir de la rentrée 2022 par une application permettant de signaler, suivre et monitorer les incidents graves en milieu scolaire (intégrant les actes à caractère discriminant).

Le DIP collabore avec le Centre d’écoute contre le racisme (protocole de collaboration 2019).

Le département a demandé en 2019-20 à travailler avec le SRED sur la mise en place d’une enquête large sur les discriminations.

Une députée (PLR) demande quelles sont les heures consacrées à cet enseignement de ces différents aspects et de quelles religions il s’agit lorsqu’on parle de « fait religieux ».

M^{me} Marchesini répond qu’il y a des activités prescrites à l’école primaire (dès la 5P) en sciences humaines et sociales et en histoire, et que l’enseignement du fait religieux s’effectue en français (dès la 1P) et dans les activités transversales. Donc, durant tout l’enseignement primaire, on trouve cet enseignement.

Ces enseignements font l’objet d’évaluations.

M^{me} Marchesini ajoute que, concernant l’apprentissage du fait religieux à l’école, il existe la brochure *Un monde en fêtes*, puis que, au CO, sont prescrites cinq brochures dans lesquelles on retrouve les grandes religions, le judaïsme, le christianisme, l’islam, et aussi quelques éléments d’hindouisme.

Une députée (PDC) relève le niveau théorique très adéquat, bien cadré et basé sur des articles de loi, mais souligne que la motion fait référence à une étude de 2017 de M^{me} Dayer qui relève que des enseignants peuvent être en difficulté lorsqu'ils sont confrontés à certains actes ou paroles. Dans les faits, on va voir qu'il y a beaucoup d'actes violents à l'école primaire et aussi au CO et au secondaire II.

En sus de ces prescriptions d'enseignement et des actions locales, le travail s'effectue dans tous les établissements du canton et avec tout le personnel des établissements autour de deux axes : premièrement, celui de la prévention et du traitement des situations de harcèlement (quelle qu'en soit l'origine). Deuxièmement, la question des abus fait état d'éléments qui ne sont pas forcément et directement en lien avec la discrimination et le racisme, mais qui contribuent à former et à accompagner les professionnels pour accompagner à leur tour les élèves et les équipes face à des difficultés qui ne sont pas que du contenu d'enseignement.

M^{me} Dutrevis projette une présentation à l'écran dont beaucoup d'éléments sont repris ici.

Elle parle en premier lieu des options d'enquête retenues pour une large enquête sur la discrimination dans l'école genevoise. Les axes de réflexion sont les suivants :

- questionner à la fois la diversité, qui est une caractéristique de l'école genevoise, et les expériences de discrimination ;
- questionner la discrimination sous l'angle des différentes catégories sociales existantes ;
- questionner les catégories mobilisées par les acteurs et les actrices et pas seulement leur imposer des catégories *a priori* ;
- interroger la discrimination au niveau individuel, de la classe et de l'établissement.

Pour ce faire, ont été consultés :

- la DGEO, la DGES II, l'OMP, l'OEJ, l'OFPC ;
- les directions d'établissement ;
- les syndicats enseignants ;
- le Bureau d'intégration des étrangers.

Les options méthodologiques retenues grâce à deux recueils sont les suivantes :

Le premier posait la question suivante : « Que font les écoles genevoises en matière de prévention et de lutte contre les discriminations ? ». Cela englobe le questionnement de toutes les écoles genevoises (primaire, secondaire I et secondaire II) sur les actions menées durant les cinq dernières années :

- public visé (élèves – tous ou certaines volées, enseignantes et enseignants, autres professionnels, parents,...) ;
- discriminations abordées ;
- modalités et contenus de l'action menée ;
- fréquence (action unique, annuelle,...).

Le but était d'identifier les différentes pratiques, les formes de discriminations traitées, et les éventuels manques aux différents niveaux d'enseignement.

Le second recueil était intitulé : « Quelle est l'expérience scolaire des élèves en matière de diversité et de discrimination ? » et comportait :

- un questionnaire d'un échantillon d'élèves et des membres du personnel scolaire de tous les niveaux d'enseignement ;
- des entretiens collectifs avec un échantillon d'élèves dont le langage écrit et/ou oral était en cours d'acquisition ;
- des élèves en début de scolarité ;
- des élèves scolarisés dans les dispositifs d'accueil du primaire, du secondaire I et du secondaire II ;
- des élèves de l'enseignement spécialisé ;
- la mise en perspective des réponses fournies avec les caractéristiques sociales des répondantes et répondants.

Ceci dans la perspective de connaître le regard des actrices et acteurs sur la diversité du public scolaire et de mesurer les expériences de discrimination, quelle que soit la catégorie sociale source de ces expériences.

Le but est de pouvoir mettre ces données en lien avec les données à disposition avec les caractéristiques des élèves. Il y a en effet cet enjeu global des questions de discrimination.

Voici les contributions multiples aux problématiques du racisme et de l'antisémitisme :

- Actions dans les établissements : le racisme et l'antisémitisme font-ils l'objet d'actions spécifiques de la part des établissements scolaires ?
- Catégories spontanées : les notions de race, d'origine ethnique, de nationalité, de langue parlée, ou encore de religions et de croyances sont-elles spontanément évoquées par les élèves/par les professionnels et professionnelles pour se décrire et/ou décrire les autres ?
- Perception de situations de discrimination : les notions de race, d'origine ethnique, de nationalité, de langue parlée, ou encore de religions et de croyances sont-elles évoquées comme vectrices de discrimination en contexte scolaire ? Et si oui par qui ?

M^{me} Dutrevis revient à la question posée par un député (MCG) et répond que le nombre d'élèves concernés par de la discrimination et du racisme n'est pas connu avec exactitude, car il n'y a pas de moyens pour interroger tout le monde. On dispose juste d'un échantillon en choisissant des établissements contrastés d'un point de vue socioculturel.

Une députée (PDC) aimerait savoir quand va aboutir cette enquête. Et, concernant le panel interrogé, elle aimerait savoir combien d'élèves et de professionnels cela concerne, qui ils sont, outre les enseignants.

M^{me} Dutrevis répond que l'aboutissement de cette enquête verra une première restitution début avril à la conseillère d'Etat, puis ce sera le temps de la finalisation et de la rédaction du rapport. Donc, ce dernier devrait être disponible en fin d'année scolaire 2021-2022. Concernant les professionnels concernés, environ 500 vont être interrogés. La méthodologie est la suivante : des établissements entiers sont concernés et tous les professionnels seront interrogés, il y aura donc une surreprésentation des enseignants. L'idée de suréchantillonner implique l'idée de solliciter aussi les enseignants spécialisés et les équipes médico-psychosociales pour avoir une parole nombreuse et sur laquelle pouvoir dire quelque chose. Cela représentera environ 600 professionnels et 3000 élèves répartis entre le primaire, le secondaire I et le secondaire II.

Une députée (PDC) demande s'il y aura aussi des secrétaires et des concierges qui seront interrogés.

M^{me} Dutrevis répond par l'affirmative, car des établissements ont communiqué que l'ensemble du personnel serait à disposition, mais avec la liberté donnée à chacun de s'exprimer ou pas...

Une députée (S) demande si ces données pourraient être consolidées auprès d'autres associations ressources vu la thématique. Elle demande si des

élèves ou des enseignants se plaignent directement à la LICRA ou à la police ou à un service social et pas dans le cadre scolaire.

M^{me} Dutrevis répond que les résultats seront analysés et mis en perspective avec d'autres enquêtes du SRED, si cela s'avère pertinent. Les résultats pourraient ensuite nous amener, si cela est souhaité par la conseillère d'Etat, à approfondir certaines thématiques et, dans ce cadre, à rencontrer d'autres actrices et acteurs, du réseau associatif notamment.

M^{me} Marchesini dit qu'il existe des contacts avec la LAVI, avec le médiateur cantonal, et que le département a des contacts qui permettent d'alimenter les différents lieux, mais il s'agit là de contacts qui ne sont pas formalisés au sein de la recherche, mais qui sont établis pour avoir des alertes et des chemins de discussions lorsque cela s'impose.

Audition de M^{me} Carole Fumeaux, responsable pédagogique à la LICRA-Genève

M^{me} Fumeaux est favorable à cette motion, qui répond aux préoccupations qui l'animent dans le cadre de son travail à la LICRA. Elle trouve intéressante l'articulation entre l'approche du terrain qui voit quels sont les problèmes et la mise en place d'un matériel pédagogique pour y répondre. Le but est d'obtenir des données plus précises sur ce qui se passe en matière de discrimination sur le terrain des écoles. Elle mène une recherche doctorale sur l'intégration des élèves migrants, elle estime important d'avoir une démarche scientifique avant de mettre en place des moyens pédagogiques. Il faudrait aussi une étude qualitative couplée avec ce qui se passe sur le terrain, surtout face à un racisme un peu caché, rampant...

Beaucoup d'actions sont mises en place à la LICRA : en janvier 2021, un ouvrage est sorti qui se base sur des témoignages de personnes qui soit ont été victimes de racisme et de discrimination, soit en ont été des témoins. Tous ces mécanismes ont un fonctionnement commun. La LICRA est une association qui combat le racisme et l'antisémitisme et qui n'est pas communautaire, c'est une approche non confessionnelle, non politique, mais qui essaie de voir le mécanisme commun à toute forme de racisme. C'est à coupler avec une approche de formation des enseignants qui a été mise sur pied avec la HEP-Vaud et ce sont les futurs enseignants qui ont travaillé et donné des idées de fiches pédagogiques, c'est un matériel pour les élèves et pour attirer l'attention des enseignants. Cette action est proposée dans le catalogue des formations continues du DIP.

Une députée (PLR) constate que le site internet de la LICRA existe depuis longtemps. Aujourd'hui, elle aimerait savoir quelle est la

photographie de la situation, s'il y a plutôt une recrudescence de ces problèmes de racisme et d'antisémitisme ou si c'est plutôt stable.

M^{me} Fumeaux répond qu'en effet il y a une recrudescence actuellement, car toutes les statistiques le montrent. Aujourd'hui, elle a l'impression que la libération de la parole est accompagnée d'une banalisation de la parole raciste. La banalisation du racisme se trouve aussi sur les réseaux sociaux. Avec les réseaux sociaux, l'élève est harcelé en permanence, aussi chez lui.

Le président reprend le fait selon lequel le contexte pandémique fait augmenter le phénomène et aimerait savoir si cela concerne le contexte scolaire ou la société en général, en Suisse ou dans le monde.

M^{me} Fumeaux répond qu'il n'y a pas de scission entre la société et l'école, donc dans les deux endroits on a observé une augmentation du phénomène. L'enseignement à distance a été difficile pour les adolescents, surtout au niveau du CO, et on a un peu perdu cette possibilité de travailler sur le groupe et la cohésion. Beaucoup de dérapages sur les réseaux sociaux ont été relayés.

Une députée (PDC) souligne que la deuxième invite de la motion fait mention d'une formation adéquate permettant au corps enseignant et au personnel administratif et technique (PAT) d'être équipés. Elle a compris que la LICRA compte une approche en ce qui concerne la prévention, surtout face à la banalisation, mais elle aimerait savoir s'il y a quelque chose de spécifique pour équiper les enseignants pour faire face à diverses formes de discrimination et si le PAT est inclus dans la formation.

M^{me} Fumeaux dit qu'un module de formation a été monté pour la formation continue du DIP. La formation des enseignants est primordiale, l'idée est d'articuler les connaissances et aussi de mettre sur pieds des modules pour placer les enseignants en situation pour s'approprier ce qui peut se passer en classe, mais sans y inclure le PAT.

M^{me} Marchesini relève deux éléments dont M^{me} Fumeaux a parlé. Premièrement, la formation mentionnée fait partie du catalogue de formation du DIP, mais malheureusement, s'il n'y a pas au moins une dizaine d'inscrits, on ne la lance pas. Mais il y a plusieurs sessions de cette formation chaque année, elle demeure donc accessible. Deuxièmement, si une école souhaite mettre en place un module de formation local, c'est aussi possible. Il y a des outils pédagogiques comme l'ouvrage *Des voix contre le racisme* qui sont mis à disposition des enseignants depuis la rentrée dernière pour les cours d'histoire et de citoyenneté au CO et qui vont être complétés par les classeurs élaborés par la HETS. On peut donc affirmer que la collaboration est là.

M^{me} Fumeaux souligne que ces classeurs constituent un bon complément au premier livre édité par la LICRA. Ce dernier est d'ailleurs en train d'être distribué dans les établissements intéressés.

Séance du 12 janvier 2022

Audition de M. Laurent Selvi, président, et M. Johanne Gurfinkiel, secrétaire général, CICAD

Assistent à la séance : M^{me} Anne Emery-Torracinta, conseillère d'Etat, DIP, M^{me} Paola Marchesini, secrétaire générale, DIP, et M^{me} Céline Merad-Malinverni, directrice RH, DIP.

M. Selvi dit accueillir cette motion avec beaucoup de bienveillance, car elle est en accord avec les préoccupations de la CICAD et son souhait de voir se développer un arsenal pédagogique fort pour armer intellectuellement et pédagogiquement les jeunes afin de déconstruire les préjugés pour les aider à devenir des citoyens inclusifs se réjouissant de l'altérité.

M. Gurfinkiel estime que cette motion est très importante dans le sens où elle rejoint les préoccupations de la CICAD pour augmenter l'intensité des travaux de prévention aussi à l'école, car c'est non seulement un lieu d'instruction mais aussi d'éducation, et c'est nécessaire d'accentuer encore la perception et la sensibilisation des élèves sur les questions de racisme et d'antisémitisme afin de permettre au mieux aux élèves d'être préparés à cette réalité. Une enquête approfondie montre que certains enseignants ont une certaine sensibilité quant à ces sujets, mais une inscription dans le programme scolaire aurait une autre visibilité du travail de prévention. Depuis la rentrée de septembre, environ 700 élèves ont pu bénéficier de ces ateliers. Il y a un fort intérêt de la part des enseignants. C'est un sujet important aussi concernant la manipulation à laquelle mènent les réseaux sociaux. Une réflexion est envisagée en parallèle sur les outils à disposition des enseignants pour réagir à ces situations, car il demeure parfois difficile de gérer ces contextes, beaucoup souffrent d'une méconnaissance ou d'une appréhension à gérer des situations en classe. La CICAD appuie les actions du DIP pour approcher les écoles et cela nécessite un budget assez conséquent.

Une députée (PLR) aimerait savoir à des élèves de quel âge s'adressent ces programmes. Elle trouve que 700 élèves touchés c'est un chiffre faible sur l'ensemble des élèves genevois. Elle aimerait savoir qui dispense ces ateliers, si ce sont des membres de la CICAD ou si les titulaires de classe sont formés spécialement. Elle aimerait également savoir si ces programmes peuvent être réutilisés d'une année à l'autre.

M. Selvi répond que le public visé ce sont les élèves du secondaire II. Les intervenants sont des pédagogues spécialisés recrutés pour ces missions-là, qui ont une bonne maîtrise du sujet et qui captent l'attention des jeunes. Il y a beaucoup de moyens à déployer pour pouvoir largement proposer ces modules dans les classes. L'objectif est de pouvoir arriver à un rythme de croisière d'une centaine de modules dispensés par an.

M. Gurfinkiel revient sur le peu d'élèves touchés, ce qui relève d'une réalité financière. Ce qui a été réalisé par la CICAD a coûté 20 000 francs sur ses fonds propres. Il y a eu une communication du DIP à l'égard des écoles pour dire son accord sur le contenu pédagogique proposé par la CICAD. La CICAD peut aller plus loin, mais est limitée dans son budget. Une centaine de modules par an, c'est extrêmement peu en effet. Concernant la formation éventuelle des enseignants titulaires, le postulat est le suivant : on ne peut pas former des enseignants à devenir des pédagogues spécialisés sur les discriminations raciales. C'est un trop gros travail. La réalité de l'antisémitisme est différente d'il y a 5-10 ans. Avec la pandémie sont apparus les complotistes, les antivax dont on ne parlait pas il y a 10 ans... Il s'agit aussi d'attirer l'attention des jeunes sur le tri de l'information dans les médias et sur les réseaux sociaux, et cela prend du temps.

M. Selvi ajoute que le choix de se concentrer sur le secondaire II relève de l'importance particulière du contexte actuel (complotisme...). La CICAD a aussi développé des modules pour les petits dans le cadre du Salon du livre avec des ateliers de dessin notamment.

Une députée (PDC) souligne que l'exposé des motifs de la motion fait référence au rapport annuel de la CICAD, et elle aimerait savoir si, au cours des années, malgré le contexte, on peut noter une amélioration sur terrain.

M. Gurfinkiel répond qu'il est important pour la CICAD d'avoir un partenariat solide avec le DIP, qui s'est installé depuis de nombreuses années. L'école ressemble à la vie de la cité. Elle varie aussi et comporte des extrêmes de sensibilités, d'intérêts, au même titre que cela peut se produire dans la société. Certains contextes vont provoquer une aggravation de la situation. Il regrette qu'une enseignante ait pu continuer à enseigner après avoir fait un salut nazi en classe sans être inquiétée par sa hiérarchie. A ce moment-là, on perçoit l'installation de certaines théories qui se révèlent dans tel ou tel contexte.

M. Selvi ajoute qu'un seul outil de mesure du degré de pénétration en milieu scolaire est ce qui est remonté à la CICAD, ou un parallèle avec ce qui se passe dans la société en général, mais il n'y a pas d'outil de mesure adéquat pour diagnostiquer réellement ce qui se passe à l'école.

La députée (PDC) revient sur les situations gérées en collaboration avec le DIP. Elle aimerait savoir quelles sont les autres actions mises en place dans les autres niveaux scolaires et combien d'élèves sont touchés. Elle aimerait aussi savoir si la CICAD a eu accès à l'enquête du DIP en début d'année scolaire et quel est son avis.

M. Gurfinkiel répond que, concernant les classes de primaire, au Salon du livre environ 500 élèves sont venus spontanément avec leurs enseignants pour des formations destinées à de très jeunes élèves. C'est infinitésimal... Il existe également un travail avec des dessinateurs de BD pour creuser cette thématique. Concernant les situations gérées en classe, on intervient en soutien, mais la mission première de la CICAD est l'information de manière générale. On peut avoir des échanges avec des parents confrontés à des situations d'antisémitisme. L'enquête du DIP était trop large et pas assez pointue, cela ressemble davantage à une enquête préliminaire, selon la CICAD.

Une députée (S) demande ce qu'il en est de la prévention au secondaire I. Elle estime que les enseignants d'histoire ou d'éducation citoyenne pourraient s'appuyer sur du matériel pour toucher rapidement un grand nombre d'élèves de cette tranche d'âge 12-15 ans.

M. Selvi répond qu'il ne ressort pas de la volonté à la CICAD de favoriser une tranche d'âge ou l'autre, mais que c'est une question de moyens à disposition et selon l'urgence du moment. La situation de la pandémie de COVID-19 a vu émerger le complotisme, la banalisation de la Shoah, etc. Le matériel à disposition est plus adapté au secondaire II. En primaire, il y a une action au Salon du livre, mais rien n'est développé pour intervenir dans les classes. Concernant le secondaire I, il n'y a aucune raison que ces élèves ne puissent pas bénéficier des mêmes sensibilisations que leurs camarades plus âgés, mais c'est une question de moyens financiers.

M. Gurfinkiel relève que la réalité économique est un frein aux ambitions. Ils sont confrontés à des élèves qui répètent ce qu'ils voient sur les réseaux sociaux. Il est nécessaire d'intervenir. Ce sont de futurs citoyens qui sont en train d'être formés. Il convient de confier cette tâche à un certain nombre d'acteurs identifiés et avalisés par le DIP, car ils ont l'expérience nécessaire et sont capables de mettre à jour leurs connaissances plutôt que de donner cette tâche à des enseignants qui n'auront pas forcément la sensibilité à la question ni le temps de préparer des modules. Chaque formation représente un processus très long pour s'assurer que le contenu soit adapté et d'actualité pour mettre en perspective des situations. Il faut travailler avec des experts pour que les élèves deviennent des citoyens éveillés et engagés, à terme.

Un député (S) dit que la motion porte sur le racisme et l'antisémitisme et la prévention en milieu scolaire et il aimerait savoir si on peut appréhender l'antisémitisme seul ou s'il faut toujours l'appréhender avec les enjeux du racisme, de la haine envers les musulmans, notamment. Il aimerait en outre savoir comment la CICAD travaille avec les autres associations actives dans le domaine pour privilégier une approche globale de ces questions.

M. Selvi répond que la question est complexe, car l'envie initiale, dans tous les domaines de discrimination, est de les traiter avec la même rigueur, mais il existe des spécialistes pour chacun d'entre eux. Il y a un tronc commun à toutes les haines, un mécanisme commun. Le fait de s'occuper de l'antisémitisme ne disqualifie pas d'autres formes de lutte. Il n'y a pas de contre-indication à s'occuper de racisme et d'antisémitisme, car les mécanismes sont les mêmes.

M. Gurfinkiel abonde dans le même sens, car la mécanique originelle est globalement la même. Mais, lorsque la CICAD s'adresse aux écoles, elle ne peut pas se consacrer uniquement à la question de l'antisémitisme en classe, mais elle agit dans une voie où elle a une expertise, avec un élargissement du champ des travaux tout en mettant en perspective d'autres sortes de racisme (contre les musulmans, les noirs...) dans leurs spécificités.

Le député (S) estime que la prévention des dérives antisémites, racistes ainsi que le contenu des programmes scolaires et la manière dont on aborde ces questions liées à l'histoire contemporaine en classe relèvent de l'enjeu de l'éducation des élèves et des enseignants. Il demande s'il est possible d'intervenir à ces deux niveaux dans des formations et par du matériel pédagogique. Il demande aussi s'il y aurait plus à faire avec le Centre d'écoute contre le racisme, et comment améliorer l'aspect de prévention et de répression des incivilités antisémites et racistes.

M. Selvi répond qu'il n'y a aucune velléité de participer à l'élaboration du programme scolaire ni du PER, ce n'est pas la fonction de la CICAD, cela ne relève pas de son domaine de compétences. Par contre, il estime bon qu'il y ait dans le programme scolaire des places pour des interventions comme des modules de sensibilisation, et c'est là que la CICAD a son rôle à jouer.

M. Gurfinkiel ajoute que la CICAD met du contenu à disposition, comme la brochure intitulée *Auschwitz* sur la Shoah pour l'enseignement d'histoire, et il y a une BD sur l'antisémitisme qui cible prioritairement les écoles. Mais elle n'a pas à intervenir dans le contenu du programme scolaire. Concernant la norme pénale contre le racisme, l'art. 261 bis, beaucoup de sujets sont complexes, il existe la plateforme d'écoute contre racisme, certes, mais il estime que, si on a peu de cas recensés, c'est parce que la CICAD existe et

que les victimes s'adressent directement à elle car c'est sa vocation depuis maintenant trente ans.

Discussion interne

M^{me} Emery-Torracinta estime qu'à la fin des auditions, le département pourra s'exprimer. Il travaille très bien avec la CICAD, il y a des contacts avec les directions générales. Elle désire par ailleurs faire une rectification : M. Gurfinkiel a parlé d'une enseignante qui a fait un salut nazi en classe. La directrice du CO en question a réagi correctement, contrairement à ce qu'a laissé entendre M. Gurfinkiel, mais la gestion des questions RH suit des procédures particulières et, lorsqu'il n'y a pas de preuves et deux versions, une enquête administrative est ouverte, ce qui prend du temps.

Le président demande si la commission est d'accord d'auditionner le Cercle Martin Buber, le Collectif Afro-Swiss, Black Lives Matter et la Commission fédérale contre le racisme, ce qui est accepté par la majorité de la commission.

Séance du 19 janvier 2022

Audition de M^{me} Martine Brunshawig-Graf, présidente, Commission fédérale contre le racisme

Assistent à la séance : M^{me} Anne Emery-Torracinta, conseillère d'Etat, DIP, et M^{me} Paola Marchesini, secrétaire générale, DIP.

M^{me} Brunshawig-Graf entre en matière en disant que le thème est abordé dans diverses situations et dans de nombreux cantons, et que la problématique du racisme à l'école est réelle. L'invite principale de la motion demande une étude. Elle a beaucoup de respect pour le SRED qui effectue d'importantes études. Mais, si c'est pour savoir s'il y a des problèmes de racisme à l'école, malheureusement oui, il y en a à Genève et ailleurs en Suisse, mais le SRED n'est pas outillé pour mener ce genre d'études. L'étude sur le vivre ensemble provenant de l'Office fédéral de la statistique mentionne le racisme et la discrimination raciale, qui sont deux éléments complémentaires à prendre en compte ensemble. Un tiers des gens se disent victimes de racisme, et le troisième lieu de discrimination liée à l'origine raciale, à la religion ou à la couleur de peau est l'école, avant le sport, la sphère privée ou la recherche de logement. L'école est le terrain privilégié pour le travail pédagogique contre le racisme et on sait que c'est un lieu où peuvent se passer des actes tels que le harcèlement, par la parole ou encore indirectement sur les réseaux sociaux. Il convient de prendre la problématique sous les deux aspects. M^{me} Brunshawig-Graf donne l'exemple

suivant : à Genève existe la Semaine contre le racisme. A Neuchâtel, elle a présenté un exposé à des élèves du niveau du CO, et à chaque fois elle était seule devant 150 jeunes. Elle a remarqué une telle qualité d'attention qu'elle n'avait jamais eue auparavant dans une présentation. Il y a des problèmes, souvent pas formulés et les élèves ont leur propre vécu, ils sont soit victimes, soit observateurs en silence, et l'attention portée à de tels propos est l'expression du fait qu'on parlait de leur problème. Faire une enquête c'est bien, mais il faut se rendre compte qu'il y a beaucoup de non-dit qui ressort à l'occasion de situations particulières.

Il y a des associations comme la LICRA ou la CICAD qui effectuent un travail formidable. Le parlement s'occupe de questions plus globales comme les mécanismes à mettre en place, premièrement par rapport à la prise de conscience du racisme et deuxièmement par rapport à la lutte contre le racisme tel qu'il se passe à l'école. La Commission fédérale contre le racisme a pris conscience du fait que dans le domaine scolaire il y a un besoin d'un moyen d'appréciation de la situation lancé avec la HEP du nord-est de la Suisse sous forme d'enquête et d'analyse des supports d'enseignement des éléments en lien avec la problématique du racisme et de l'antisémitisme. Le premier aperçu sera disponible en juin 2022 et l'appréciation totale d'ici la fin de l'année. Le but est d'avoir un retour et une information pour les enseignants. Les moyens d'enseignement sont préparés et ils doivent retourner de là où ils viennent. Concernant le PER, il convient de souligner que le mot « racisme » n'est pas présent dans ses documents. Cette problématique n'est pas abordée de front. Il faut donc sensibiliser à cet aspect et c'est de la responsabilité des autorités compétentes, des directions de l'enseignement public. Il faut formuler ces objectifs.

La formation initiale et continue des enseignants doit traiter de la problématique du racisme sur le plan pédagogique. Cela peut toucher plusieurs disciplines, comme la géographie, l'histoire, les sciences, même les mathématiques... Pour résoudre un problème de façon durable, ce doit être supporté par la ligne de l'enseignement ; les apports par des associations extérieures ne sont pas suffisants. M^{me} Brunschwig-Graf a regardé ce qu'éducation²¹ pouvait offrir, mais cela n'est pas mentionné dans la motion. C'est une fondation qui s'occupe de fournir aux cantons et aux DIP des moyens pédagogiques de développement durable et il y a des objectifs liés aux droits humains dont un plan de mesures contre le racisme. Cela comporte des modules et des moyens d'enseignement. M^{me} Brunschwig-Graf recommande que la commission prenne contact avec cet organisme-là qui pourra expliquer ses stratégies et ses moyens. La réalité de l'école est ce qui a été observé, et un des problèmes à résoudre est de savoir à qui on peut

s'adresser si on est victime ou témoin d'actes qu'on pense de nature raciste si on est élève ou enseignant. Il y a de nombreuses structures, mais le vrai chemin garantissant l'anonymat dans des lieux dédiés manque encore. C'est une question à prendre en compte. Il y a quelque chose à traiter derrière les paroles d'enseignants qui disent qu'ils ne sont pas soutenus à propos de ces questions. Il faut rencontrer l'élève victime, l'élève cause, les témoins, les parents, les enseignants, tous les intervenants dans le même espace. Cela demande une meilleure formation des enseignants à faire face, identifier, reconnaître et traiter. Il ne s'agit pas juste de médiation et de gestion de conflits, mais c'est autre chose. Une nouvelle plateforme vient d'être lancée, qui s'appelle www.reportonlinericism.ch dédiée au signalement de discours de haine raciste, et cela vaudrait la peine de communiquer cela dans les écoles pour avoir une meilleure idée des faits concrets.

Une députée (S) pose une question concernant éducation21 et dit que l'audition de la CICAD a mis en évidence la pertinence qu'il y aurait de s'appuyer sur des figures reconnues qui se mettent à jour régulièrement plutôt que sur les enseignants. Elle demande s'il est mieux d'avoir des profils spécifiques ou de suivre éducation21, avec un accompagnement des enseignants, et s'il y aurait la possibilité de s'appuyer sur certains profils d'enseignants, par exemple d'histoire.

M^{me} Brunschwig-Graf répond qu'une mise en œuvre n'en exclut pas une autre. A un moment donné, il faut une stratégie scolaire et une volonté politique. La LICRA et la CICAD proposent des ateliers, mais cela ne fait pas partie de la même façon de ce qu'est une stratégie au niveau de l'enseignement qui touche plusieurs branches.

Une députée (PDC) attire l'attention de tous sur le fait que cette motion veut engendrer une vision à terme. Elle parle aussi de l'ensemble des personnes de l'école hors des classes, les concierges, et toutes sortes de personnes, et de comment sont équipés ces gens-là pour faire face. Elle aimerait connaître l'analyse de M^{me} Brunschwig-Graf sur l'ensemble de ce corps scolaire. En deuxième lieu, il y a beaucoup d'attentes sur le fait qu'il y ait des dénonciations pour pouvoir faire face à ces problématiques. C'est déjà compliqué pour les adultes, alors encore plus pour des adolescents et des enfants d'aller vers un enseignant pour dire avoir été maltraité ou témoin de maltraitance raciste. Elle aimerait savoir comment faire pour aider ces élèves, s'il y a un endroit où déposer son vécu. Pour agir, on a besoin de plus que d'un cadre anonyme et elle aimerait savoir comment l'école peut y contribuer.

M^{me} Brunschwig-Graf répond que la stratégie scolaire inclut tous les acteurs de l'école. Les concierges sont des éléments de stabilité dans les

établissements. L'Etat a une responsabilité globale et doit être garant de la non-discrimination et du non-racisme, et sa politique doit être de former les directeurs, cela fait partie du dispositif. Il y a d'abord l'annonce avant la dénonciation, dire qu'on a été témoin.

Une députée (PLR) aimerait savoir comment travaille la commission au niveau suisse.

M^{me} Brunschwig-Graf répond que la commission fédérale est extra-parlementaire. A Genève, un beau travail est effectué avec le Bureau pour l'intégration. Les personnes victimes de racisme n'ont pas forcément de problèmes d'intégration, mais un certain nombre de témoignages sont sans lien avec le fait d'être intégré ou pas dans la société.

Un député (S) relève que, dans le cadre de la CIIP, dans certains cantons il y a des professeurs d'histoire aussi chargés de mission qui développent toute une réflexion et des projets de sensibilisation à la citoyenneté et aux questions du racisme et de l'antisémitisme en prenant pour appui des épisodes historiques vulgarisés pour les élèves. Il a l'impression qu'on devrait engager des personnes qui travaillent sur ces programmes. Il pense que c'est au DIP de mettre cela en place.

M^{me} Brunschwig-Graf estime qu'il s'agit du rôle de l'Etat, donc de plusieurs départements, car il y a différents niveaux d'intervention et de stratégies qui doivent être étudiées et prises en compte de manière transversale et cela dépasse le cadre de la motion. En regardant la liste des programmes de formation continue des enseignants, elle a constaté qu'à aucun moment n'apparaît la problématique du racisme, ce qu'elle estime être assez révélateur alors que c'est un bon moyen de mettre en place une stratégie par ce biais-là.

Une députée (PDC) demande si le SRED est le bon organe pour mener ce genre d'études à bien. Concernant la formation des enseignants, elle aimerait savoir s'ils sont sensibilisés à repérer les signes de discrimination et à les gérer correctement.

M^{me} Brunschwig-Graf répond que, concernant le SRED, relativement récemment, il a mené une recherche qui pouvait entrer dans le domaine de la discrimination, même si cette recherche était davantage en lien avec les problématiques LGBTQ+, mais le champ peut facilement s'élargir. Lors de ses discussions avec les élèves neuchâtelois, elle s'est aperçue que toutes sortes d'éléments pour des phénomènes divers se regroupaient. Concernant la reconnaissance des signes, c'est souvent compliqué. Il faut observer, dans un premier temps. C'est souvent relativement répétitif. La question est de savoir

ce qu'on fait de ces signaux. Souvent, l'enseignant va traiter cela comme un conflit à arranger. La victime ne va pas se sentir reconnue comme victime.

Le président évoque la distinction entre le racisme et la discrimination raciale et demande s'il serait opportun d'intégrer ces mots-là dans la motion.

M^{me} Brunschwig-Graf répond par l'affirmative.

Discussion interne

M^{me} Emery-Torracinta revient brièvement sur la formation continue des enseignants. Il faut savoir que les thématiques sont définies par les enseignants eux-mêmes.

M^{me} Marchesini complète ces propos en disant que trois commissions travaillent sur la constitution des programmes de formation continue annuelle du DIP pour lesquels des budgets spécifiques sont accordés. Les programmes sont définis par rapport aux retours du terrain. Il existe par ailleurs une formation intitulée « Racisme... plus jamais ça ! ».

Audition de M. Ilan Lew, président, et M^{me} Bénédicte Amsellem-Ossipow, membre, Cercle Martin Buber (CMB)

M^{me} Amsellem-Ossipow dit que le CMB offre un programme pédagogique en cours mené par M. Lew.

M. Lew explique que l'une des facettes du CMB consiste en un dialogue mis en place avec d'autres communautés d'appartenance comme l'Université populaire africaine pour réfléchir aux points communs entre l'histoire des juifs et celle des noirs. Deuxièmement, un projet novateur lié à la transmission de la mémoire de la Shoah a été mis sur pieds pour penser l'avenir de la mémoire de la Shoah comme piste pour éviter de passer de la mémoire à l'histoire. Le CMB a eu accès aux histoires d'un certain nombre de familles dans l'arc lémanique, et à Genève en particulier, qui ont transmis des épisodes de leur famille durant la Shoah. Certains descendants ont enquêté pour étoffer leur récit, qui montre qu'il y a une mémoire vivante de la Shoah qui peut perdurer, en tout cas dans les familles. L'idée de sélectionner un objet à présenter pour accéder s'est concrétisée en une exposition avec quarante images et récits réunis dans un livre préfacé par Boris Cyrulnik.

M^{me} Amsellem-Ossipow reprend en disant que le programme présenté par M. Lew est déjà mis en œuvre, mais qu'il n'est pas pérenne, tout en remportant l'adhésion des élèves. Il propose un processus d'identification pour réfléchir de manière plus globale à ces questions. Cela ne se limite pas à

l'histoire de la Shoah, mais à l'exclusion en général. Le CMB s'est fondé sur la question du conflit au Moyen-Orient, l'antisémitisme a été importé du conflit.

M. Lew va voir si on peut étoffer le regard sur les invites de la motion. Concernant la formation, le CMB trouve important qu'on sensibilise au racisme et à l'antisémitisme et qu'on permette aux élèves de se constituer en acteurs de leur propre histoire, d'être au courant de leurs propres origines.

Une députée (PDC) pose une question relative à ce qu'est fondamentalement le CMB et à la façon dont il se situe dans la géolocalisation genevoise. Le projet pédagogique présenté concerne le secondaire II, mais la motion s'attache à l'ensemble de la scolarité obligatoire. Elle aimerait savoir si le projet rentrera là-dedans. Elle aimerait aussi savoir si le CMB a eu des retours de problématiques liées au racisme ou à l'antisémitisme à l'école. Elle aimerait aussi que M. Lew développe ce qu'il entend en disant que la mémoire ne devienne pas l'histoire.

M^{me} Amsellem-Ossipow répond que le CMB est une association qui existe depuis de nombreuses années et que son but premier est de favoriser la paix au Proche-Orient par diverses manifestations en lien avec d'autres associations qui poursuivent le même but.

M. Lew répond que, concernant la dimension pédagogique, il a été constaté que 2015, 70 ans après la libération des camps de concentration, coïncidait avec le centenaire du génocide arménien (1915) et les vingt ans du massacre de Srebrenica (1995). Un événement a eu lieu à l'université, dont l'objectif était de réfléchir en synergie avec d'autres entités sur ce que signifiait être descendant de personnes disparues dans un génocide, ce qui fut le point de départ de cette longue enquête concernant la mémoire familiale. La question du projet pédagogique menée par le CMB convient très bien pour les écoles secondaires.

Une députée (S) a été touchée par le livre sur les objets transmissionnels qui attire l'attention du lecteur sur le fait que chacun a un objet qui le relie à quelqu'un d'autre ou qui lui rappelle quelqu'un, qui remet du lien et qui efface une forme de disparition. Elle aimerait savoir si des enseignants se servent de cet ouvrage en cours et si ce serait un moyen parlant pour entrer en dialogue avec les 10-12 ans.

M^{me} Amsellem-Ossipow pense que le thème de la Shoah ne pourrait pas être adapté tel quel au primaire, mais que l'expérience de ce programme pourrait être utilisée. Ce programme pédagogique pourrait être adapté à l'école primaire après un bilan.

Le président demande aux deux membres du CMB, d'après leur expérience du terrain, s'ils sont favorables à une formation spécifique du corps enseignant sur les questions du racisme et de l'antisémitisme.

M. Lew estime essentiel qu'il le soit afin de gérer des problématiques pas forcément évidentes et que cela doit être associé à questions sur la diversité des origines. Souvent les enseignants ne sont pas très à l'aise.

M^{me} Amsellem-Ossipow dit que le but est d'être formé pour régler des problèmes hors programme scolaire et que c'est une bonne chose, car un lien peut être effectué avec les problèmes de mobbing.

M. Lew ajoute qu'il est important, dans la formation des enseignants et dans le cursus scolaire, d'aborder la question de l'antisémitisme et du racisme.

Séance du 26 janvier 2022

Audition conjointe de M^{me} Vanessa Okoth-Obbo et M^{me} Sandra Oyeyi, du Collectif Afro-Swiss (CAS), de M^{me} Mengue, M. Mediaka et M. John Schlegel, de Black Lives Matter (BLM), et de M. Kanyana Mutombo, du Carrefour de réflexion et d'action contre le racisme anti-Noir (CRAN) et de l'Université populaire africaine

Assistent à la séance : M^{me} Anne Emery-Torracinta, conseillère d'Etat, DIP, et M^{me} Paola Marchesini, secrétaire générale, DIP.

M^{me} Okoth-Obbo, du CAS, dit que cette association est née en 2009 et lutte spécifiquement contre le racisme anti-noirs. Elle est basée en Suisse romande et comporte une approche afroféministe et inclusive. Elle propose surtout des actions de rue et une écoute des victimes de racisme.

M^{me} Oyeyi ajoute que ce collectif collabore avec Agenda 21 – Ville durable.

M. Mutombo présente la palette d'activités du CRAN, qui traite de l'histoire, de l'économie africaine, sous forme de débats organisés sur des enjeux culturels, politiques, etc. Des formations sont aussi organisées, et pour la première fois en février il y en aura avec le personnel du DIP. Il a été sollicité par Berne pour participer à la Conférence mondiale contre le racisme à Durban en 2001 et, au retour, le CRAN a été créé, qui œuvre depuis à la dénonciation des discriminations et d'autres actes de racisme en Suisse et qui intervient sous forme de monitoring sur le racisme.

M^{me} Mengue dit que BLM est une association qui est née en juin 2020 suite à la vague internationale d'indignation après le meurtre de George Floyd aux Etats-Unis. Elle a organisé la manifestation de juin 2020 et,

depuis, des projets d'ateliers dans des écoles sont en cours de développement, ainsi que des *pop-up* ponctuels.

M. Mediaka ajoute que BLM est aussi actif dans le domaine de l'enseignement, par des discussions et des ateliers avec la HETS en février et avril 2021.

M. Schlegel compète les propos de ses collègues en disant que BLM s'est constitué à la suite des divers mouvements sociaux dans le monde mais avec la volonté de s'ancrer dans le contexte suisse.

M^{me} Okoth-Obbo souligne la très belle initiative que représente cette motion. Depuis novembre, on a fait état de trois cas de parents de jeunes enfants vivant le racisme à l'école. Souvent, il y a des lacunes auprès du corps enseignant, il y a un vrai manque d'outils pour pouvoir répondre aux cas de racisme dans les écoles. Le CAS est axé sur le racisme anti-noirs et la lecture de cette motion a été faite à travers cette perspective. Le racisme existe sous diverses formes et il est important de les nommer. Il est donc légitime de nommer spécifiquement le racisme anti-noirs.

M^{me} Oyeyi reprend les invites de la motion et souligne que l'enquête devrait aussi être menée auprès des parents à qui les enfants racontent ce qui se passe à l'école. Il conviendrait aussi en effet d'élaborer une formation de sensibilisation au racisme du corps enseignant, mais il est aussi important de mettre en place un processus de dénonciation du racisme dans les écoles primaires. Il devrait y avoir une formation anti-racisme des futurs enseignants par leurs formateurs afin de pouvoir identifier les différentes formes de racisme (anti-noirs, afro-suisse, etc.). Elle estime aussi que le DIP devrait mettre la pression sur les éditeurs pour changer les titres de livres à connotation raciste, comme un célèbre roman d'Agatha Christie. Les cas de discrimination ont beaucoup augmenté. Les gens osent se plaindre, maintenant. Elle soulève néanmoins le problème avec la norme pénale qui parle de cas existant « publiquement », elle se demande donc si quelque chose survenant entre un enseignant et un élève serait pénalement répréhensible.

M. Mutombo est en Suisse depuis 47 ans, il y est venu pour faire un doctorat en HEI et a donc vu se développer le processus de la présence africaine en Suisse et la façon dont les gens réagissent. Il note que la motion distingue racisme et antisémitisme et demande si c'est une erreur ou quel est le but de faire cette distinction. L'antisémitisme est une forme de racisme parmi d'autres. Il estime qu'il y a une ouverture à faire vers l'Afrique, mais aussi vers l'Afrique présente ici en Suisse.

M. Schlegel (BLM) est heureux de ce processus de réflexion à travers cette motion. Il espère que la formation continue du corps enseignant pourra bénéficier de cours adaptés pour faire face aux cas de racisme en classe. Il convient en effet aussi de mettre en avant les figures noires et la période coloniale de la Suisse. Les rapports entre les enfants et le corps enseignant sont aussi à prendre en compte, et la façon de gérer les situations qu'ils ramènent à la maison.

Une députée (PDC) souligne que l'idée d'inclure les parents est intéressante. La motion ne tient pas à être en lien spécifiquement avec l'école primaire, mais compte aller jusqu'au postobligatoire. Elle dit que c'était un choix de noter « racisme » et « antisémitisme », qu'il ne s'agit donc pas d'une erreur. Le but n'était pas de discriminer tel ou tel racisme, elle a repris comme modèle les documents de la Confédération. Les invites mentionnent une formation *ad hoc* du corps enseignant, à côté de la formation continue, car il n'y a pas d'autre moyen de le faire. La motion englobe aussi le PAT, c'est-à-dire les secrétaires, les concierges et tout le personnel non enseignant d'un établissement. Ce sont souvent les secrétaires qui absorbent les premières les difficultés.

M. Mediaka est d'avis que le PAT doit être formé également de la même manière que les enseignants et doit être sensibilisé aux éléments des cultures et de la barrière de la langue qui peuvent susciter des problèmes de racisme et rendre plus difficile la communication lors de problèmes à relayer. Il estime important de pouvoir former le personnel des secrétariats pour fournir des clés pour gérer ces situations-là.

M^{me} Oyeyi trouve évident que tous les participants de la vie scolaire devraient avoir une formation *ad hoc*, et même les membres la DGEO. Il faudrait ajouter un processus spécifique pour dénoncer des actes racistes dans les établissements scolaires.

M^{me} Mengue note que le problème est multifactoriel. C'est aussi dû au fait que des personnes peuvent tenir des propos ou commettre des actes racistes en toute impunité. On n'a personne auprès de qui les dénoncer.

M^{me} Okoth-Obbo est gênée par la manière dont on parle de la lutte anti-racisme dans les médias suisses. Par exemple, confondre le mouvement Black Lives Matter avec la lutte contre le racisme anti-noirs est le résultat d'une mauvaise connaissance. BLM, aux Etats-Unis, est un groupe qui luttait contre le racisme anti-noirs et est devenu un raccourci pour parler de la lutte contre le racisme anti-noirs. BLM-Genève a lancé la manifestation du 9 juin et plusieurs groupes s'y sont ralliés.

M^{me} Mengue estime qu'il est essentiel d'intégrer des modules déjà à l'école primaire, car ces enfants vont ouvrir leur esprit à différentes cultures et être capables dès lors de déconstruire tout de suite les préjugés.

M. Mutombo répond que, en ce qui concerne l'école primaire, l'UPAF s'adresse à des adultes ou à un public jeune et qu'elle n'a pas toujours accès à des élèves de l'école primaire. Les ateliers portent sur toutes formes de préjugés et sont conçus pour se moduler selon le public visé. Cela se conçoit à partir d'un jeu.

Séance du 2 février 2022

Discussion et vote

Assistent à la séance : M^{me} Anne Emery-Torracinta, conseillère d'Etat, DIP, et M^{me} Paola Marchesini, secrétaire générale, DIP.

Le président informe la commission que deux demandes d'amendements (PDC & PLR) sont parvenues concernant cette motion.

Une députée (PLR) répond qu'en effet ce sont des propositions qui remplacent les invites initiales. Elle les reprend l'une après l'autre en les commentant :

- ***à intensifier la collaboration avec la HEP du nord-est de la Suisse pour effectuer une analyse des supports d'enseignement existants***

L'enquête menée actuellement par le SRED concernant le canton de Genève comporte des limites dans ses moyens. Suite aux auditions, il convient de proposer une enquête plus large au niveau de la Confédération et donc de collaborer avec cette HEP qui a elle aussi lancé une enquête dont les premiers résultats vont arriver en juin, et la totalité de l'enquête sera connue à la fin de l'année.

- ***à préparer, en collaboration avec les associations concernées, les informations et le matériel permettant au corps enseignant et au personnel administratif et technique de prévenir et, le cas échéant, de gérer les comportements à caractère raciste et antisémite***

Cet amendement est justifié par le fait que de nombreuses associations collaborent déjà avec le DIP, et ont un rôle à jouer, mais elles ne peuvent pas prendre en charge tout le travail tout le temps, donc un matériel est à mettre à disposition des personnes travaillant dans les écoles, pas que des enseignants mais aussi du PAT. Le but est d'intervenir dans le programme scolaire. Car ce sont les enseignants qui élaborent les plans d'études dans lesquels on ne peut pas intervenir, donc il faut mettre à disposition du matériel pour que les plans d'études soient adaptés par les enseignants eux-mêmes.

- ***à s'assurer que le corps enseignant connaisse les ressources à disposition concernant la prévention et la lutte contre le racisme et l'antisémitisme dans le cadre de sa formation***

Il faut qu'il y ait des ressources à disposition des enseignants dès le début de la formation. Mais ce ne sont pas aux politiques de prévoir le contenu des programmes scolaires.

M^{me} Emery-Torracinta répond qu'elle n'a pas compris pourquoi collaborer avec la HEP du nord-est de la Suisse.

La députée (PLR) répond que cette HEP avait reçu mandat d'effectuer cette étude dont les résultats viendront courant 2022. Cela n'empêche évidemment pas le travail du SRED, mais cela le complète, car malheureusement ce sont des questions qui dépassent le canton.

Un député (UDC) suggère de modifier le titre de la motion ainsi : « pour la mise en place d'un programme scolaire pérenne de lutte contre les racismes et l'antisémitisme » en mettant « racismes » au pluriel afin que cela englobe toutes les formes de racisme.

Un député (PDC) pense que les supports, s'ils existent, doivent être à disposition des enseignants. Il faut aller chercher ce qui existe. Le but est de permettre à tout le monde d'amener des associations à collaborer et à s'assurer que le corps enseignant connaisse ces ressources ; donc, ces amendements ne sont pas aussi pertinents qu'on pourrait le croire.

Un député (PDC) rappelle aussi l'amendement PDC qui ajoute la mention des parents :

- ***à mener une enquête auprès des élèves, de leurs parents et des collaborateurs et collaboratrices du DIP afin de mesurer la présence de manifestations (comportements et propos) à caractère raciste et antisémite au sein des établissements scolaires genevois***

Les (Ve) refuseront les amendements PLR, mais ils acceptent l'amendement PDC.

Les (S) relèvent que ces amendements ne s'excluent pas dans les deux propositions, mais qu'ils se complètent, plutôt. Elle aimerait entendre le département sur le volet de la formation.

M^{me} Emery-Torracinta dit qu'il est toujours difficile de recevoir des amendements en dernière minute, et qu'il est donc difficile de se prononcer, mais toujours est-il qu'elle se voit mal travailler avec l'autre bout de la Suisse... Pour le reste, il n'y a pas d'immenses différences avec la motion initiale. Dans les deux cas, il y a la mention de la formation. Elle estime que l'ajout des parents est gênant et exagéré. La CICAD avait relevé que

quelqu'un qui discrimine pour une raison est capable de discriminer pour toute autre raison. On verra ce qui émerge de l'enquête. La réponse du Conseil d'Etat se fondera d'abord sur l'enquête. On met beaucoup de pression sur l'école qui devrait résoudre tous les problèmes de la société, mais ce n'est pas possible...

M^{me} Marchesini ajoute que, en ce qui concerne les formations continues, en principe les formations sur le catalogue des enseignants ne sont pas accessibles au PAT, car elles comportent souvent des orientations pédagogiques. Concernant l'enquête de la HEP, de facto elle est déjà lancée sans que le département n'y participe. La participation reste donc difficile à envisager.

Une députée (S) demande s'il est contradictoire d'avoir une enquête du SRED avec les spécificités genevoises et de participer aux travaux de la HEP en parallèle, car la problématique est élargie au niveau suisse.

M^{me} Marchesini ne trouve pas que c'est contradictoire, mais ne sait pas si c'est faisable. L'enquête genevoise est presque finalisée, elle se demande donc si s'introduire dans l'enquête de la HEP serait envisageable.

Un député (UDC) demande au département ce qui se passe actuellement au niveau du PER.

M^{me} Emery-Torracinta répond que la lutte contre les discriminations fait partie du PER. Concernant la collaboration avec la HEP, on ne peut pas intensifier quelque chose qui n'existe pas. Par contre, il est possible de tenir compte du résultat d'une enquête et de suivre des travaux. Mais on ne va pas collaborer et la première invite la gêne un peu.

M^{me} Marchesini ajoute qu'il y a des éléments présents à travers tout le PER dès les premières années d'école dans différentes branches, il y a un ancrage pour la prévention jusqu'au secondaire II.

Une députée (S) estime que les deuxième et troisième invites du PLR ne sont pas vraiment différentes des invites initiales, mais concernant la première ; par contre, on pourrait trouver une formulation commune aux deux amendements proposés.

Une députée (PLR) se rallie à la proposition (S). Elle propose un amendement à la première invite. Concernant le sous-amendement de l'UDC sur le pluriel de « racismes », elle demande s'il maintient aussi le mot « antisémitisme ».

Le député (UDC) répond par l'affirmative, cela deviendrait « les racismes et l'antisémitisme ».

Une députée (S) dit qu'il faudrait tenir compte de l'enquête du SRED concernant la première invite.

Le président trouverait étrange de mentionner l'enquête du SRED déjà en cours si on demande de faire une enquête dans la première invite.

Le député (UDC) reprend le premier amendement PLR et propose de modifier ainsi : « à prendre en compte les enquêtes du SRED et de la HEP ».

Un député (S) souligne que le titre de la motion pourrait être affiné, selon que l'on met l'accent sur l'enquête ou sur d'autres aspects de la prévention. Le président demande s'il a une proposition particulière pour le titre.

Il répond qu'à ce stade il n'en a pas, mais que mettre « les racismes » ne va pas assez loin par rapport à d'autres associations, et donc le terme « discrimination » devrait peut-être apparaître dans le titre.

Le président propose de passer au vote et met aux voix le titre de la motion ainsi amendé :

« pour la mise en place d'un programme scolaire pérenne de lutte contre toutes les formes de racisme et d'antisémitisme »

Oui : 15 (4 PLR, 3 S, 2 PDC, 2 MCG, 2 Ve, 1 EAG, 1 UDC)

Non : –

Abstentions : –

Le titre ainsi amendé est accepté.

Le président met aux voix la première invite pour laquelle il y a trois propositions d'amendements :

- 1) **« à prendre en compte les résultats des enquêtes menées par le SRED et par la HEP du nord-est de la Suisse »**
- 2) **« à prendre en compte les résultats de l'enquête menée par le SRED et à tenir compte de l'enquête actuellement menée par la HEP au sujet des supports d'enseignement existants »**
- 3) **« à mener une enquête auprès des élèves, de leurs parents et des collaborateurs et collaboratrices du DIP »**

Un député (UDC) pense qu'il n'y a pas de problème à choisir entre les deux dernières, mais la 3^e proposition PDC ne devrait pas poser de souci puisqu'il s'agit juste d'ajouter les parents. Ensuite on pourrait compléter avec les autres propositions.

Le président rappelle que l'enquête a déjà lieu, donc soit on demande de la faire soit on demande de la prendre en compte.

Le président relit la nouvelle proposition : « à prendre en compte les résultats des enquêtes menées par le SRED et par la HEP du nord-est de la Suisse afin de mesurer la présence de manifestations (comportements et propos) à caractère raciste et antisémite au sein des établissements scolaires genevois ».

Un député (PDC) demande où se trouvent les parents dans cette nouvelle proposition ? Il avait compris qu'il y avait une importance à ce que les parents soient associés à ces enquêtes, ce serait un signal qu'on aimerait envoyer aussi aux parents d'être à l'écoute de leurs enfants. Ils font partie de cette lutte, mais ne sont pas inclus dans ces enquêtes en cours. Associer les parents quand cela est possible serait un signal à envoyer. Cela deviendrait : « à prendre en compte les résultats des enquêtes menées par le SRED et par la HEP du nord-est de la Suisse afin de mesurer la présence de manifestations (comportements et propos) à caractère raciste et antisémite au sein des établissements scolaires genevois *et d'y associer les parents lorsque cela est possible* ».

Le président répond que, comme l'enquête est déjà en cours, elle ne prend pas en considération les parents.

M^{me} Marchesini répond qu'en effet les parents ne sont pas pris en compte dans les enquêtes en cours.

M^{me} Emery-Torracinta dit que le SRED a pour mission de faire des recherches en éducation, mais pas en sociologie. Faire une enquête sur le ressenti des adultes et des parents dépasse le mandat du SRED. Ce qui l'intéresse, c'est ce que les enfants ressentent. Elle pense qu'il faut attendre de voir les résultats de l'enquête en cours.

Une discussion entre partis (PLR, S, EAG) se fait pour ne pas mentionner les parents dans le texte.

Le président met aux voix l'amendement PLR concernant première invite :

- ***à prendre en compte les résultats des enquêtes menées par le SRED et par la HEP du nord-est de la Suisse afin de mesurer la présence de manifestations (comportements et propos) à caractère raciste et antisémite au sein des établissements scolaires genevois***

Oui : 15 (4 PLR, 3 S, 2 PDC, 2 MCG, 2 Ve, 1 EAG, 1 UDC)

Non : –

Abstentions : –

L'amendement est accepté.

Le président met aux voix l'amendement PLR concernant la deuxième invite :

- ***à préparer, en collaboration avec les associations concernées, les informations et le matériel permettant au corps enseignant et au personnel administratif et technique de prévenir et, le cas échéant, de gérer les comportements à caractère raciste et antisémite***

Oui : 12 (4 PLR, 3 S, 2 MCG, 2 Ve, 1 UDC)

Non : 1 (1 PDC)

Abstentions : 2 (1 PDC, 1 EAG)

L'amendement est accepté.

Le président évoque la troisième invite qui comporte deux propositions :

- 1) ***« à rendre un rapport à la suite de cette enquête et à renouveler la démarche tous les 5 ans »***
- 2) ***« à s'assurer que le corps enseignant connaisse les ressources à disposition concernant la prévention et la lutte contre le racisme et l'antisémitisme dans le cadre de sa formation »***

Un député (PDC) estime qu'il s'agit de deux choses différentes, mais rien n'empêche de voter les deux. S'agissant de la deuxième, il espère bien que les enseignants connaissent les outils à utiliser... Il se demande si c'est nécessaire d'inscrire cela en toutes lettres ici.

Une députée (S) pense que ces deux propositions sont une subdivision de la motion. Quant à la mention du renouvellement de la démarche tous les 5 ans, elle se demande s'il faut mentionner une temporalité ou pas.

M^{me} Emery-Torracinta répond que toutes les enquêtes du SRED donnent lieu à un rapport avec ou sans invite. Si on vote cette motion ainsi, il y aura une réponse du Conseil d'Etat. Quant au renouvellement de la démarche tous les 5 ans, c'est exactement ce qu'il ne faut pas faire, car on s'aperçoit que c'est lourd et que cela ne fait pas toujours sens.

Le président propose de passer au vote avec quatre propositions : premièrement supprimer cette dernière invite, la troisième « à renouveler si nécessaire », la deuxième « à renouveler la démarche au moins dans 5 ans puis si nécessaire » et la première telle que la proposait la motion originale, à savoir « à rendre un rapport à la suite de cette enquête et à renouveler la démarche tous les 5 ans ».

Le président met aux voix la suppression de cette invite.

Oui : 7 (4 PLR, 2 MCG, 1 UDC)

Non : 5 (2 PDC, 2 Ve, 1 EAG)

Abstentions : 3 (3 S)

L'invite est supprimée.

Le président met aux voix l'ensemble de la motion ainsi amendée :

Oui : 10 (4 PLR, 2 S, 2 PDC, 2 MCG)

Non : –

Abstentions : 5 (2 Ve, 1 EAG, 1 S, 1 UDC)

La motion telle qu'amendée est acceptée.

Conclusion

Le racisme et l'antisémitisme n'ont pas de place dans notre société, quelle qu'elle soit et où que ce soit. S'accorder les moyens de mesurer l'ampleur de ces comportements et se donner les moyens de les prévenir à travers l'enseignement et l'éducation doit permettre à notre société un vivre ensemble de qualité dans le respect mutuel de nos différences.

Proposition de motion (2777-A)

pour la mise en place d'un programme scolaire pérenne de lutte contre toutes les formes de racisme et d'antisémitisme

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- « LA SÉCURITÉ HUMAINE EN THÉORIE ET EN PRATIQUE – Application du concept de sécurité humaine et Fonds des Nations Unies pour la sécurité humaine », Bureau de la coordination des affaires humaines des Nations Unies¹ ;
- la Constitution fédérale de la Confédération suisse (art. 8 sur l'égalité) ;
- le code pénal suisse (art. 261bis) ;
- les rapports du service de lutte contre le racisme (ci-après : SLR) sur la discrimination raciale en Suisse² ;
- le rapport d'expertise du SLR « Discours de haine racistes en ligne : Tour d'horizon, mesures actuelles et recommandations »³ ;
- les rapports de la Commission fédérale contre le racisme (ci-après : CFR) relevant l'augmentation des actes racistes et antisémites⁴ ;
- le postulat 19.3255 du 21 mars 2019 du conseiller national Cédric Wermuth « Défendre la démocratie libérale contre la montée de l'antisémitisme et de l'extrême droite » et l'avis du Conseil fédéral⁵ ;
- le postulat 19.3942 du 21 juin 2019 du conseiller national Paul Rechsteiner « Définition de l'antisémitisme adoptée par l'International Holocaust Remembrance Alliance » et la réponse du conseil fédéral du 4 juin 2021⁶ ;
- le postulat 20.3686 du 17 juin 2020 du conseiller national Cédric Wermuth « Rapport sur l'antisémitisme 2019 et coronavirus. Outils de

¹ <https://bit.ly/3IXztF0>.

² <https://bit.ly/3IOvASO>.

³ <https://bit.ly/37ySm8U>.

⁴ <https://www.ekr.admin.ch/publications/fl10.html>.

⁵ <https://bit.ly/3yO3dYw>.

⁶ <https://bit.ly/3AuunnX>.

lutte contre les théories conspirationnistes d'extrême droite sur Internet », en attente de réponse mais soutenu par le Conseil fédéral⁷ ;

- la constitution genevoise (art. 15 et 41) ;
- le rapport de la commission des Droits de l'Homme (droits de la personne) sur la M 2263 « Poursuite des efforts en matière de prévention du racisme en mettant notamment l'accent sur les différentes populations concernées par l'art. 261bis du Code pénal suisse »⁸ et la réponse du Conseil d'Etat⁹ ;
- les rapports de la Fondation contre le racisme et l'antisémitisme (ci-après : GRA)¹⁰ ;
- le rapport sur l'antisémitisme en Suisse romande 2020 de la CICAD¹¹ ;
- le matériel pédagogique de la LICRA-Genève « Des voix contre le racisme : une voie vers la pédagogie antiraciste »¹² ;
- le rapport 2018 « Consolidation et développement de la prévention des préjugés, des discriminations et des violences dans le cadre de l'enseignement public, en particulier les cycles d'orientation »¹³ de la D^{re} Caroline Dayer, sur mandat de la Haute école de travail social (HETS),

invite le Conseil d'Etat

- à prendre en compte les résultats des enquêtes menées par le SRED et par la HEP du nord-est de la Suisse afin de mesurer la présence de manifestations (comportements et propos) à caractère raciste et antisémite au sein des établissements scolaires genevois ;
- à préparer, en collaboration avec les associations concernées, les informations et le matériel permettant au corps enseignant et au personnel administratif et technique de prévenir et, le cas échéant, de gérer les comportements à caractère raciste et antisémite.

⁷ <https://bit.ly/3xvm5dy>.

⁸ <https://ge.ch/grandconseil/data/texte/M02263A.pdf>.

⁹ <https://ge.ch/grandconseil/data/texte/M02263B.pdf>.

¹⁰ <https://www.gra.ch/einschaetzung/>.

¹¹ <https://cicad.ch/fr/rapport-sur-lantisemitisme-en-suisse-romande-2020>.

¹² <https://www.licra-geneve.ch/education#materiel-secondaire>.

¹³ <https://bit.ly/3CGC6B7>.